**Question écrite n° 03886 de M. Pierre Ouzoulias (Hauts-de-Seine - CRCE)**

**publiée dans le JO Sénat du 22/03/2018 - page 1311**

M. Pierre Ouzoulias interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée. Depuis cinquante ans, cette discipline a contribué efficacement, de l'avis général, à enrichir la formation intellectuelle et citoyenne des lycéennes et des lycéens. La série ES accueille aujourd'hui un tiers des bacheliers généraux et bénéficie de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Il partage les inquiétudes des enseignants à propos de plusieurs propositions du rapport de mission relatives à l'enseignement des SES au lycée. Si ces dernières étaient reprises dans le cadre de la réforme des études du lycée, il est à craindre que la spécificité de ces disciplines ne soit plus suffisamment reconnue dans l'organisation modulaire des deux années finales de ce cycle. Il aimerait recevoir de sa part l'assurance que les SES demeureront une discipline majeure et reconnue des enseignements délivrés au lycée.